



HAL
open science

Master Juriste d'entreprise

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un master. Master Juriste d'entreprise. 2017, Université François-Rabelais de Tours. hceres-02028380

HAL Id: hceres-02028380

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02028380v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Master Juriste d'entreprise

Université François-Rabelais de Tours

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 06/07/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

sur la base d'un dossier déposé le 13 octobre 2016

Champ(s) de formations : Sociétés, entreprises et territoires

Établissement déposant : Université François-Rabelais de Tours

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

Le master *Juriste d'entreprise* de l'Université François-Rabelais de Tours, dispensé au sein de l'UFR (Unité de Formation et de Recherche) Droit Economie et Sciences Sociales a une finalité clairement professionnelle qui répond à l'objectif de former des étudiants au métier de conseil juridique dans les entreprises ou dans des cabinets extérieurs à celles-ci. C'est ce qui explique que si l'acquisition des techniques juridiques demeure essentielle, l'appréhension des réalités économiques des entreprises se trouve au cœur de la formation. Cette dernière confère ainsi aux étudiants des compétences en matière de gestion, de finance et de stratégie des sociétés qu'ils seront amenés à conseiller. Cela explique également que la voie doctorale ne soit pas l'objectif principal du master, cette formation ne négligeant cependant pas pour autant les objectifs scientifiques.

Si le master est ouvert en formation initiale classique, en formation continue et en alternance, le M2 (seconde année) est dispensé pratiquement uniquement en alternance, via contrat d'apprentissage.

Aux côtés des enseignements en droit des affaires, il est laissé une place à d'autres disciplines notamment de gestion. Plus précisément, la première année de master (M1 - master 1) propose un enseignement de droit de l'entreprise généraliste, incluant à la fois des aspects de droit des affaires (droit du marché, droit bancaire par exemple) et des aspects de droit du travail. En seconde année (M2 - master 2), la formation se divise en deux spécialités : *Commerce et finance*, d'une part, et *Relations de travail* de l'autre. Ces deux spécialités ont toutefois un tronc commun représentant environ le tiers du total d'heures d'enseignement, ces heures étant consacrées à des enseignements transversaux (droit des contrats, droit des sociétés par exemple) voire à des enseignements non juridiques (stratégie ou marketing) qui sont une des spécificités de la formation. Elles comprennent également l'unité d'enseignement « expérience professionnelle », qui regroupe le stage (ou l'apprentissage), les projets professionnels et les jeux d'entreprise.

Analyse

Objectifs

L'offre de formation est conforme aux objectifs professionnels du diplôme, c'est-à-dire préparer les étudiants aux métiers du conseil juridique aux entreprises. Pour autant, la dimension scientifique n'est pas négligée.

L'accent est mis sur la formation en alternance, via contrat d'apprentissage en M2. Une quarantaine d'entreprises accueillent chaque année des étudiants. Ce mode de fonctionnement permet au master d'être en prise directe avec les réalités du marché du travail.

Organisation
<p>Le master 1 est organisé de manière à offrir aux étudiants une formation généraliste en droit des affaires, ce qui passe par une mutualisation des enseignements à des degrés divers, avec d'autres mentions de droit voire avec la mention <i>Economie</i>. Seuls certains enseignements très spécialisés (comme droit du marché par exemple) ne sont enseignés qu'au sein du master <i>Juriste d'entreprise</i> et donc insusceptibles de mutualisation. Quelques matières sont optionnelles pour permettre un début de spécialisation. Un stage est également optionnel dès cette première année.</p> <p>Dans les spécialités de master 2, la mutualisation est plus réduite (avec tout de même un tronc commun consacré à des matières juridiques ainsi qu'à la découverte des aspects gestionnaires du monde de l'entreprise, aux risques et au projet professionnel) au profit de cours plus spécifiques soit au commerce et à la finance, soit aux relations sociales. En conséquence, la mention permet de former des juristes généralistes et de montrer les liens entre le droit social et le droit commercial.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>Le master <i>Juriste d'entreprise</i> semble avoir un bon positionnement dans l'environnement aussi bien localement que nationalement. Il répond ainsi aux attentes des milieux professionnels de la région et au-delà. Plus précisément, les milieux socio-professionnels sont fortement associés à la formation des étudiants, par divers moyens (possibilité de suivre leur formation en apprentissage, enseignements dispensés par des praticiens, projets professionnels). Les nombreux partenariats noués avec les entreprises favorisent cette formule (notamment Cabinet Capstan, Cabinet Vacaro, Cabinet Fromont Briens, Air France, Thalès, Oratio, La Poste, Humanis, EDF, RMA, Philips, in extenso, SNCF, UIMM (Union des Industries et des Métiers de la Métallurgie), etc.). D'autres partenariats sont encore plus poussés et vont jusqu'au parrainage de certaines promotions par les entreprises concernées. Le parrain est alors fortement associé à la vie de cette promotion, participe aux événements qu'elle organise (conférences, concours de plaidoirie, événements sportifs, etc.), propose le cas échéant des rencontres ou des manifestations particulières, subventionne enfin l'association des étudiants du master.</p> <p>Par ailleurs les deux spécialités du master ne se retrouvent pas dans d'autres mentions de l'université de Tours. Elles se distinguent en outre de l'offre de formation des universités voisines en proposant la formation à l'apprentissage. Même si l'offre en droit des affaires est riche au niveau national, l'attente des milieux professionnels est importante tant pour les profils relatifs au commerce et à la finance que pour ceux tenant aux relations sociales. Il ne semble pas que la formation souffre de concurrence. Le nombre de dossiers reçu en atteste : 200 pour la seule spécialité <i>Commerce et finance</i> (le chiffre n'est pas communiqué pour la spécialité <i>Relations de travail</i>).</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est équilibrée en ce qu'elle réunit aussi bien des universitaires que des praticiens, ces derniers étant appelés à jouer un rôle plus important encore en M2. Les universitaires sont en effet majoritaires en M1, mais deviennent minoritaires en M2, les praticiens extérieurs représentant alors environ les deux tiers de l'équipe pédagogique. Cependant, ces derniers assurent en général un volume d'enseignement moindre, de sorte qu'universitaires et praticiens se partagent les heures d'enseignement en parts à peu près égales.</p> <p>L'équipe pédagogique se rencontre hebdomadairement pour évoquer les affaires courantes et se retrouve au complet une fois par mois en présence des étudiants, à l'occasion des tutorats des projets professionnels. En outre, de façon ponctuelle, des réunions sont organisées en présence du secrétariat pour définir les orientations à horizon un an ou plus. Enfin, une fois par an, les directeurs de chaque spécialité rencontrent le comité de perfectionnement du master, composé d'enseignants extérieurs et de praticiens, qui fonctionne comme une sorte de comité de pilotage. Sont alors discutés le bilan et les perspectives de la formation.</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>En ce qui concerne les effectifs, en M1, il y a environ une soixantaine d'étudiants. En M2, l'effectif ne dépasse pas 25 étudiants par spécialité, non seulement pour des raisons pédagogiques, mais aussi parce que tous les étudiants sont apprentis (sauf exceptions) et doivent à ce titre bénéficier d'un suivi individualisé très exigeant. En moyenne, chaque spécialité accueille entre 22 et 25 étudiants.</p> <p>Compte tenu de la forte sélection exercée à l'entrée en M2, les échecs à l'issue de la formation sont très rares.</p> <p>Pour ce qui est de l'insertion professionnelle, il faut souligner qu'à un an de l'obtention du diplôme, tous les étudiants en recherche d'emploi sont embauchés. Nombreux sont les étudiants embauchés en CDD ou en CDI alors même que les résultats n'ont pas encore été proclamés (régulièrement plus du tiers d'entre eux). Cette insertion se fait en partie dans les entreprises ayant accueilli ces étudiants en apprentissage, mais également dans d'autres entreprises, ce qui démontre l'importance des partenariats noués avec les milieux professionnels.</p> <p>S'agissant de la poursuite des études, la grande majorité des diplômés achèvent leurs études par l'obtention du diplôme (certains étudiants se dirigent cependant vers un master plus spécialisé, intègrent une école de commerce ou une école d'avocats), mais aucune donnée chiffrée précise ne figure dans le dossier.</p>

Place de la recherche
<p>La place de la recherche est réduite mais pas inexistante, ce qui se justifie au regard de la finalité professionnelle de la formation. Il faut ainsi noter que le master est adossé au Centre de Recherches en Droit Privé (CRDP), plus spécialement à l'axe « entreprise » du projet d'équipe. De plus, un colloque annuel sur le droit de l'entreprise est co-organisé par le CRDP et le master <i>Juriste d'entreprise</i>, auquel s'ajoute, selon les cas, une conférence ou une table ronde plus brève, plusieurs de ces manifestations ayant donné lieu à publication dans des revues ou monographies.</p> <p>Dans ce cadre, les étudiants eux-mêmes sont initiés à la recherche : un mémoire peut être soutenu en master 1, mais pas en master 2, ce qui peut paraître étonnant. Cependant, certaines années, les étudiants de master 2 sont invités à produire des articles de doctrine sous la direction d'universitaires intervenant dans le master. Si la production est inégale, certains articles ont donné lieu à publication dans des revues nationales, ce qui est remarquable. Par ailleurs, une partie des étudiants est systématiquement associée à la préparation des manifestations scientifiques du master. Ils assistent les enseignants pour le colloque principal et conçoivent eux-mêmes, sous la supervision d'enseignants-chercheurs, une seconde manifestation d'ampleur variable - allant du simple « café juridique » au véritable colloque organisé sur une journée entière et réunissant une douzaine d'intervenants.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La place de la professionnalisation est considérable, ce qui correspond à la finalité de la formation.</p> <p>En premier lieu, les étudiants ont la possibilité de suivre leur formation en apprentissage. Ils alternent alors, durant 37 semaines, semaines de cours et semaines en entreprise. Le suivi de ces étudiants est d'ailleurs l'occasion d'échanges et d'interactions avec les milieux professionnels. Depuis plusieurs années, entre 95 % et 100 % des étudiants des deux promotions de master 2 sont en apprentissage.</p> <p>En second lieu, le master propose une « junior entreprise » : les étudiants réalisent des projets professionnels (organisation de concours de plaidoiries, d'événements sportifs ou scientifiques ...) dont l'objet est de les habituer à la gestion de projets et de les rapprocher des employeurs.</p> <p>Les fiches RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) sont de qualité et lisibles.</p>
Place des projets et des stages
<p>Pour ce qui est des projets, les étudiants de master 2 sont répartis en quatre groupes ayant en charge la conduite d'un projet annuel sous la supervision des directeurs du master, ces projets faisant l'objet d'une évaluation et d'une note délivrée en fin d'année. Chaque mois, une séance de tutorat est organisée au cours de laquelle les étudiants présentent l'état d'avancement de leur projet et reçoivent les conseils de leurs directeurs. Les quatre projets ont respectivement pour objet l'organisation des manifestations scientifiques du master, l'animation du réseau professionnel du master, la gestion de sa communication, l'organisation du concours de plaidoirie Maj'élan. Un « service commun » est également mis en place, organe de coordination et référent pour la direction du master.</p> <p>En ce qui concerne les stages, les étudiants de master 1 ont la possibilité d'effectuer un stage de trois semaines. En 2012-2013, 24 étudiants sur 78 ont choisi cette option. En 2013-2014, ils étaient 23 sur 66, en 2014-2015, 14 sur 52 et, en 2015-2016, 26 sur 65. Celui-ci donne lieu à un suivi régulier et à la rédaction d'un mémoire sur une problématique rencontrée qui est soutenu devant un jury composé de directeur de stage et de l'enseignant-chercheur référent. Le stage est également évalué en tant que tel par le maître de stage. En master 2, ils ont le choix entre un stage long (de 3 à 6 mois) et l'apprentissage, ce dernier s'effectuant en alternance, à raison de 15 jours par mois de septembre à mars et à temps plein en entreprise d'avril à septembre. L'entreprise d'accueil évalue le travail effectué et fait une proposition de note. Il faut observer que la quasi-totalité des étudiants opte depuis plusieurs années pour l'apprentissage. Cela s'explique par le fait que tous les candidats à l'apprentissage trouvent en principe un poste en entreprise. Il est en outre indiqué que la navette entreprise-université des premiers mois permet, mieux que tout stage de fin d'année, de croiser les enseignements dispensés à l'Université et les nécessités de la pratique. Les apprentis sont non seulement plus performants en entreprise, mais également plus mûrs et curieux dans les séminaires.</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international est assez réduite, les horizons du master étant principalement nationaux, ce que l'on peut regretter même s'il convient de relativiser ce regret au regard des objectifs de la formation.</p> <p>Toutefois les enseignements disciplinaires en anglais prennent progressivement place au sein du master (contrats internationaux, notamment). Plus précisément, en master 1, tous les étudiants reçoivent un enseignement de langues en présentiel, d'une durée de 30 heures. Ils étudient au choix l'allemand, l'anglais ou l'espagnol. En master 2, tous les étudiants reçoivent un enseignement de 20 heures d'anglais de spécialité, en présentiel. Quelques heures de cours disciplinaires sont dispensées en langue anglaise (contrats internationaux). Il est également précisé que le renforcement des enseignements en anglais, en particulier à destination des étudiants de <i>Commerce et finance</i>, est un axe de progression envisagé.</p>

<p>Les étudiants étrangers représentent environ 15 % des effectifs de master 1. Le nombre d'étudiants étrangers intégrant le master 2 est indiqué comme étant assez faible. En revanche, un certain nombre d'étudiants est concerné par une mobilité internationale. Pour la plupart, il s'agit de mobilités Erasmus, mais certains effectuent également des séjours hors Europe. On ne dispose toutefois pas de données chiffrées.</p>
<p>Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite</p>
<p>Les étudiants de master 1 viennent de la licence <i>Droit</i> de l'université de Tours ou des grandes villes du Grand Ouest (15 % sont toutefois des étudiants étrangers).</p> <p>Quant aux étudiants du M2, ils sont sélectionnés au printemps après entretien devant un jury composé du directeur de la spécialité et de deux professionnels anciens étudiants (un avocat et un juriste d'entreprise), l'entretien permettant de souligner aux candidats les remises à niveau nécessaires dans certaines matières non suivies dans leur cursus dans leurs anciennes universités.</p> <p>Hormis cela, aucun dispositif particulier d'aide à la réussite n'est prévu, les étudiants ne pouvant compter que sur les réunions d'information du directeur du master.</p>
<p>Modalités d'enseignement et place du numérique</p>
<p>Les enseignements de M1 sont classiquement répartis entre cours magistraux et travaux dirigés, les premiers étant très majoritaires.</p> <p>En M2, les cours magistraux font place à des méthodes d'enseignements très diverses : séminaires, projets professionnels tuteurés, jeux d'entreprise, cas pratiques géants conduit sur une année entière, exposés, veille juridique présentée mensuellement par des étudiants à leurs camarades, études de dossiers, etc.</p> <p>Quant aux ressources numériques, elles sont fortement utilisées par les étudiants, dans la préparation des séminaires mais également au cours de ceux-ci, des abonnements spécifiques ayant été pris à leur destination (Navis droit des affaires). Le suivi des projets professionnels donne d'ailleurs lieu à un usage important des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) : suivi par internet au jour le jour, présentation régulière (tous les mois) de l'avancement des projets sur support numérique. Dans le même ordre d'idées, tous les étudiants sont en contact internet constant avec le directeur de spécialité, ainsi qu'avec certains de leurs enseignants. Le master est doté d'un site internet propre, administré par les étudiants et servant notamment de lien avec les professionnels. Enfin, plusieurs enseignements et une majorité des interventions ponctuelles de professionnels utilisent les TIC (powerpoint, logiciels de simulation, etc.).</p>
<p>Evaluation des étudiants</p>
<p>Si, en master 1, l'évaluation des étudiants se fait de façon traditionnelle, il n'en va pas de même en master 2 où les modalités sont beaucoup plus variées selon les matières et intervenants. L'oral est privilégié (même si un grand oral a été supprimé à la fin de l'année) ainsi que le contrôle continu. L'écrit n'est pas oublié, avec la rédaction d'articles de doctrine, ou de rapports de projets tutorés et mémoires et quelques épreuves sur table. Si en M2, la variété et la souplesse dans les modalités d'évaluation des étudiants sont opportunes, il faudrait néanmoins les préciser pour éviter une part d'arbitraire et assurer une égalité entre les étudiants, d'autant que certaines épreuves sont collectives (travail en groupe).</p> <p>L'annexe descriptive au diplôme précise la répartition des crédits européens (ECTS) selon les unités d'enseignement. Le dossier n'indique pas la constitution, le rôle et les modalités de réunion des jurys d'examen.</p>
<p>Suivi de l'acquisition de compétences</p>
<p>Le suivi de l'acquisition des compétences est satisfaisant : outre la forte présence de l'équipe pédagogique, plusieurs éléments attestent de l'importance du suivi des étudiants : en premier lieu, un entretien individuel est organisé à la fin de la période d'enseignement avant l'immersion en entreprise pour faire un bilan de l'année (positif/négatif) et les résultats de celui-ci servent à l'évolution du master. En second lieu, un carnet de suivi en entreprise, visé tous les mois retrace son activité en apprentissage. En troisième et dernier lieu, deux rencontres avec le maître d'apprentissage sont organisées.</p>
<p>Suivi des diplômés</p>
<p>Le suivi des diplômés est réel mais il pourrait être approfondi. L'Observatoire de la Vie Etudiante (OVE) de l'établissement est chargé de collecter les informations relatives au devenir des étudiants (enquête sur le nombre d'anciens étudiants ayant trouvé un emploi deux ans après leur sortie). Un peu plus de la moitié des étudiants répond aux enquêtes. Les types d'emploi ne sont cependant pas précisés, ce qui est regrettable. Il semble dès lors que se développe à côté des réseaux d'anciens afin d'obtenir davantage d'informations.</p>

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Le conseil de perfectionnement est composé d'anciens étudiants du master aujourd'hui en activité dans des entreprises ou des cabinets d'avocats, de praticiens connaissant bien le master et d'universitaires extérieurs. Il est consulté au moins annuellement sur l'état du master et les projets de l'équipe de direction. Toutefois, compte tenu de la provenance de la plupart de ses membres, les dernières réunions du conseil se sont tenues à Paris, dans des locaux mis à disposition par un cabinet d'avocats. On peut émettre des doutes quant à la possibilité des étudiants de se rendre à Paris pour y assister. Une localisation à Tours serait plus opportune quitte à revoir la composition des membres professionnels. Par ailleurs, il est étonnant que ce conseil ne comprenne pas de membres de l'équipe de pilotage.

Concernant l'évaluation, chaque année, deux enseignements du master 1 (choisis par le centre d'accompagnement à la pédagogie pour les enseignants) font l'objet d'une évaluation par les étudiants. Le processus paraît donc encore à l'état embryonnaire. En master 2, les étudiants sont invités à se prononcer, de manière anonyme, sur l'ensemble des enseignements proposés et de manière plus générale sur le fonctionnement de la formation. Ces évaluations sont libres, aucune trame n'étant fournie aux étudiants ; elle reste donc très informelle. Le dossier précise encore que les nombreux anciens avec lesquels le contact est maintenu communiquent régulièrement leurs avis sur le contenu du master. Le Centre de Formation des Apprentis (CFA) contribue lui aussi à l'évaluation du master, d'une part en interrogeant les apprentis (et en communiquant de façon anonyme les réponses obtenues), d'autre part à travers les démarches qualité auxquelles il est astreint du fait de sa certification. Un audit de formation est à ce titre régulièrement réalisé. Enfin, les entreprises partenaires sont également amenées à évaluer la formation, les partenaires étant systématiquement interrogés sur l'adéquation des enseignements à leurs besoins.

Toutefois, s'il est fait état de quelques modifications intervenues à la suite de la réunion du conseil de perfectionnement, aucune donnée précise n'est communiquée. De manière générale, on peut s'interroger sur la manière dont les structures de pilotage se saisissent des diverses évaluations.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La place privilégiée de l'apprentissage en master 2.
- Les liens étroits avec le monde professionnel.
- L'importance des projets.

Points faibles :

- La dimension internationale relativement modeste.
- Les dispositifs d'autoévaluation et le fonctionnement du conseil de perfectionnement perfectible.

Avis global et recommandations :

La formation est très satisfaisante et semble remplir parfaitement son rôle, c'est-à-dire insérer les étudiants le plus rapidement possible dans le monde professionnel.

La dimension internationale pourrait cependant être développée dans la perspective d'un élargissement de cette insertion. L'enseignement en langue anglaise pourrait être développé.

Il serait également envisageable de resserrer les dispositifs d'évaluation des enseignements et le fonctionnement des conseils de perfectionnement, notamment en relocalisant ces derniers.

Observations de l'établissement

Tours, le 20 mai 2017
Monsieur le Président de l'Université
François-Rabelais de Tours

Université
François-Rabelais
de Tours

60, rue du Plat d'Étain
BP 12050
37020 Tours Cedex 1

www.univ-tours.fr

Objet : HCERES retours sur l'autoévaluation

Je, soussigné Philippe Vendrix, Président de l'Université François-Rabelais de Tours, indique par la présente que l'établissement ne souhaite pas faire d'observation sur les retours des comités HCERES concernant les mentions de Licences, Licences professionnelles et Masters.

L'ensemble des remarques ont été transmises aux responsables des mentions en préparation, en même temps que les expertises internes produites par les rapporteurs de la Commission Formation et Vie Universitaire. Ces documents vont permettre aux enseignants d'ajuster leurs propositions de mentions et de parcours, en fonction des recommandations qui leur ont été faites.

Un court document concernant les retours sur les champs de formation est joint.

L'université de Tours remercie les experts de l'HCERES du soin mis à l'analyse de l'autoévaluation et d'efforcera d'en tirer le plus grand bénéfice.

Le Président de l'université
Philippe Vendrix

